

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration**

**Séance du
27 Mars 2025**

Numéro : 2025/4

Objet : Adoption du budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur :
Gabriel LAUMOSNE

Membres Du Conseil d'Administration	
En exercice	17
Présents	9
Représentés	2
Absents	6

L'an deux mille vingt cinq le 27 Mars à 20h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Ulis se sont réunis, en salle du Conseil, au nombre de neuf, sous la présidence de Gabriel LAUMOSNE, Vice-Président du CCAS, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 16 janvier 2025.

PRÉSENTS

Gabriel LAUMOSNE, Vice-Président du CCAS, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Délila M'HENNI, Lodovico CASSINARI, Ghislaine BAILLARD, Denise KARMINSKI, Fatima BERDOUS, Michel THOMAS.

REPRESENTES

Corinne FIGONI à Gabriel LAUMOSNE,
Marie-Françoise VOSGIENS à Lodovico CASSINARI.

EXCUSES

Clovis CASSAN, Président du CCAS, Olfa ZRIDATE, Marthe GBAGUIDI, Hajer MOSHNI, Jean-Michel ESPALIEU, Catherine MENCARAGLIA.

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRETAIRE DE SÉANCE

Cindy PINTAURI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le rapport par lequel Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale, expose ce qui suit :

« Le budget primitif prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement pour l'année 2025.

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu sur la base du rapport institué dans le cadre de la loi NOTRe, les perspectives d'évolutions financières du CCAS ont été évoquées.

Le présent budget, soumis au vote du Conseil d'administration s'attache à la mise en place d'actions permettant de soutenir les ulissiens face à la crise. Il reprend également les résultats excédentaires de l'année 2024 approuvés lors de la délibération précédente.

Le budget primitif du CCAS pour 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses, par section de manière suivante :

- section de fonctionnement : 555 000,00 € ;
- section d'investissement : 64 000,00 €.

Il est donc demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- **Approuver le budget primitif pour l'exercice 2025, par chapitre pour le fonctionnement et l'investissement, qui s'équilibre de la façon suivante :**

- section de fonctionnement : 555 000,00 € ;
- section d'investissement : 64 000,00 €.

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire qui a été voté lors du Conseil d'Administration du 12 février 2025 ;

Vu la délibération d'affectation du résultat approuvée lors de ce Conseil d'Administration du 27 mars 2025;

Considérant le document budgétaire joint à la convocation de cette assemblée et présenté lors de la séance du 27 mars 2025;

- **APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2025, par chapitre pour le fonctionnement et l'investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :**

- section de fonctionnement : 555 000,00 € ;
- section d'investissement : 64 000,00 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ADOPTE LA PRESENTE DELIBERATION : à l'unanimité des suffrages exprimés

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0


Clovis CASSAN
Président du CCAS

